

Conditions Générales de Vente (CGV) d'AIXPERT-DEBARRAS

PREAMBULE :

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente des services proposés par l'entreprise individuelle AIXPERT-DEBARRAS, dont le siège social est situé au 35 rue Neil Armstrong, 13100 Aix-en-Provence, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIRET 90223887200029. AIXPERT-DEBARRAS propose des services de débarras aux particuliers.

ARTICLE 1 : LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

Le service proposé par AIXPERT-DEBARRAS consiste en la fourniture de service de débarras de lieu, consistant en la récupération de tout encombrant indiqué lors du devis ainsi que le nettoyage des lieux après débarras. Les prestations comprennent la mise à disposition d'une équipe de professionnels et de matériel nécessaire pour assurer le débarras.

ARTICLE 3 : LE PRIX ET SES COMPOSANTES

Le montant total de la prestation est déterminé par le devis établi entre le client et la société. Le paiement peut être effectué en espèces, par chèque ou par virement. Dans le cas où le contrat de prestation stipule expressément un règlement différé, un délai maximum de 1 mois suivant la fin de la prestation est applicable.

En cas de retard de paiement ou de défaut de paiement, la société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation en cours, sans préjudice de tout autre recours.

ARTICLE 4 : LE DELAI DE LIVRAISON

La société s'engage à exécuter la prestation dans un délai et pour une durée éventuellement fixée sur le devis, à la / aux date(s) convenue(s) d'un commun accord entre les parties, sur le site. En cas de retard ou d'impossibilité d'exécution de la prestation, la société en informera le client dans les meilleurs délais.

En cas de résiliation de la prestation par le client, pour quelque raison que ce soit, des frais pourront être facturés à ce dernier.

ARTICLE 5 : LES GARANTIES LEGALES ET COMMERCIALES

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la société garantit les services fournis contre tout défaut de conformité et tout vice caché. La société s'engage également à fournir les prestations dans les règles de l'art et en conformité avec les usages professionnels.

La société AIXPERT-DEBARRAS est soumise aux garanties légales applicables aux prestations de service. La société garantit la qualité et la conformité de la prestation. En cas de non-conformité de la prestation, le client peut faire valoir ses droits conformément aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 6 : LES MOYENS DE RECOURS A DISPOSITION DU CONSOMMATEUR EN CAS DE LITIGE

En cas de litige, le client peut contacter la société AIXPERT-DEBARRAS par téléphone, e-mail ou courrier pour tenter de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le client pourra faire appel à une procédure de médiation ou saisir les tribunaux compétents conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions sera de la compétence exclusive des tribunaux français.